
Extrait du procès-verbal de la séance du conseil général de la commune et de la société populaire de Guiscard relatif à l'adresse pour annoncer le don patriotique en argenterie des églises, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil général de la commune et de la société populaire de Guiscard relatif à l'adresse pour annoncer le don patriotique en argenterie des églises, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 485;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40807_t1_0485_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Louis Bonneau, ex-curé d'Olonne.
Baril, curé de Saint-Nazaire.
Coudret, prêtre.
Fillon, curé du Breuil.
Jinbaut, ex-curé de Brouage.
Arnoult, ci-devant vicaire épiscopal.
Thomas, ex-capucin de Charente.
Frichon, ex-curé de Charente.
Barthélemy, ex-curé de Saint-Clément.

Pour copie conforme :

DELISLE, maire ; TEXIER ; SAVIGNY ; ANDRÉ,
procureur de la commune.

La commune et la Société populaire de Guiscard, département de l'Oise, applaudissent aux travaux de la Convention nationale et l'invitent à ne pas quitter son poste avant la paix.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la commune et de la Société populaire de Guiscard (2).

La commune et la Société populaire de Guiscard, à la Convention nationale, salut.

« De Guiscard, département de l'Oise.
22 brumaire, l'an II de la République
une et indivisible.

« *Extrait du procès-verbal de la séance du conseil général de la commune et de la Société populaire de Guiscard, tenue le 20 brumaire.*

« Le conseil général de la commune, réuni à la Société populaire de Guiscard, ont arrêté, d'une voix unanime, de rédiger en commun une adresse à la Convention nationale pour applaudir à ses sublimes travaux et l'engager à ne pas quitter son poste avant la paix, et d'envoyer à la Convention toute l'argenterie, et à la fonderie de canons d'Amiens tout le cuivre de l'église dudit Guiscard.

« Citoyens, nous n'avons pas attendu la rédaction de l'adresse, nous avons envoyé sur-le-champ au chef de notre district, tout le cuivre de l'église, qui se montait à cent soixante et dix livres, et nous vous envoyons l'argenterie dont voici l'inventaire :

« Les bras d'une croix, un crucifix, six tuyaux aplatis servant de bâton, deux chandeliers, une lampe, un encensoir, une navette, deux burettes, une Vierge et une plaque représentant une figure, le tout pesant ensemble vingt-quatre marcs, une once et quelques gros.

« Puissent toutes ces reliques républicanisées au creuset national, faire des miracles, en nous aidant à détruire tous nos ennemis.

Salut et fraternité.

« MARCHANDICE, président ; TOFFART, maire ; LÉFEBVRE, secrétaire de la Société ; PELLÉTIER, greffier ; FOREST, secrétaire. »

Jacques-Antoine Deschamps, curé de la paroisse de Lierval, département de l'Aisne, se félicite de pouvoir enfin, sans crainte et sans danger,

abjurer publiquement l'erreur et l'imposture ; il envoie la démission de sa cure, ses lettres de prêtrise, de maître-ès-arts et autres papiers de cette espèce.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Jacques Antoine Deschamps (2).

Jacques-Antoine Deschamps, curé de la paroisse de Lierval, département de l'Aisne, à la Convention nationale.

Salut et fraternité.

« Citoyens représentants,

« L'opinion publique a parlé ; c'est le culte de la patrie et de la liberté qu'il faut à des républicains. La politique des différents gouvernements a introduit différentes religions et différents cultes sur la terre ; mais tous entretenaient l'avilissement de l'homme et son esclavage. Les religieux qui convenaient aux peuples esclaves ne peuvent être celles des peuples libres.

L'espérance et la crainte sont les ressorts qui font mouvoir les premiers, mais l'amour sacré de la patrie et de la liberté, l'amour de toutes les vertus sociales, voilà les seuls guides qui nous conviennent ; la régénération des mœurs à laquelle vous vous adonnez, les lumières que vous répandez et celles que doit répandre l'institution (*sic*) nationale que vous vous hâtez d'organiser, pareront à tous les désordres qui seraient à craindre chez un peuple à peine sorti de l'ignorance et de l'esclavage.

« Il est donc arrivé, le moment où je puis quitter mon poste et abdiquer mes fonctions sans lâcheté comme sans péril. Recevez, citoyens représentants, la démission que je vous fais de ma cure. Je vous envoie mes lettres de prêtrise et de maître-ès-arts et autres paperasses ridicules. J'aurais fait le sacrifice de ma cure depuis longtemps si, d'un côté, l'intérêt de la patrie qui m'y avait appelé ne m'avait commandé d'attendre le jour des lumières, et si, d'un autre côté, j'eusse eu d'autres moyens de subsistance pour alimenter un père et une mère dans leur vieillesse et leur indigence. Aujourd'hui leur existence et la mienne reposent tout entières sur l'humanité et la justice nationale.

« Si la République m'accorde un traitement pour soulager mes parents je ne le garderai que jusqu'au moment où le travail qui me sera propre pourvoira à notre commune existence.

« J. A. DESCHAMPS. »

Le directoire du département de la Haute-Marne (3) a fait imprimer l'arrêté des représentants du peuple près l'armée du Rhin, relatif aux objets du culte religieux et à l'exercice de ce culte. Cet arrêté a été publié avec solennité.

Sur cet arrêté, le directoire du département de l'Aisne (la Haute-Marne) a pris des mesures de sûreté et de tranquillité publique : son attention s'est portée surtout sur les cendres des morts,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 319.

(2) *Archives nationales*, carton F¹⁹ 877, dossier Deschamps.

(3) C'est une répétition d'un paragraphe déjà inséré au procès-verbal. Voy. ci-dessus, p. 476.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 319.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 817.